



Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales



TRIMESTRIEL • DECEMBRE 2001 • N° 4



SOMMAIRE

3 Le mot du bourgmestre

5 Informations communales

Les décisions du conseil communal
Heures d'ouverture
de la maison communale
Le Collège vous informe
Avis

8 Informations générales

Urbanisme - Aménagement du territoire - Environnement

- **Prime à l'installation
d'un système d'épuration individuelle**
- Déchets d'équipements électriques
et électroniques "DEEE"
- Des subventions aux reboisements
octroyées aux particuliers
- En matière d'environnement:
le droit de savoir
- Avis aux agriculteurs:
l'accès au parc à conteneurs
quelques modifications
- Service des eaux
Raccordements en plomb
- La Commission Locale de
Développement Rural:
en place pour un nouveau mandat

Culture - Affaires sociales - Jeunesse - Sécurité

- Le C.P.A.S.
- Maison de la Culture :
Saison 2001-2002
- Amateurs de tennis
- L'opération 11.11.11 chez nous

14 Syndicat d'initiative et de tourisme de Manhay a.s.b.l.

- Bureau d'accueil - Adresses
Permanences - Informations
- Marché de Noël &
Illuminations de Noël
- Calendrier des animations de Noël &
Nouvel-an dans les villages de l'entité
- Finaliste Miss Belgique 2002 -
Province de Luxembourg"
- Guide touristique
- Assemblée générale de mars 2002

15 Carnet civil

LE MOT DU BOURGMESTRE

En cette fin d'année, je tiens à vous adresser, au nom de l'Administration Communale toute entière, les vœux que nous formons pour que cette année nouvelle apporte à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui nous sont chers, beaucoup de joie et de satisfaction, tant dans l'harmonie de vos foyers que dans l'accomplissement de vos tâches professionnelles.

Cette période de fêtes sera à nouveau marquée, dans nos villages, par de superbes illuminations. C'est un réel plaisir que d'arpenter les rues de notre commune, et d'admirer les décorations qui ont été réalisées.

Je tiens ici à féliciter tous les bénévoles qui participent à ce projet, et qui contribuent à donner de notre commune une image et une renommée toujours plus grandes. En effet, le bénévolat est de plus en plus rare, et il convient de mesurer à sa juste valeur le travail accompli par tous ces volontaires.

Au moment où nous allons fêter Noël, symbole de paix et de bonne volonté, pensons à tous les gens qui souffrent de par le monde. Les événements tragiques de l'actualité doivent nous rappeler quelle est notre chance de pouvoir vivre en paix et en harmonie dans notre belle commune.

Vous trouverez dans les pages suivantes le programme de la politique générale de la commune. Ce programme s'étend sur toute la législature. Il va de soi que tout ne sera pas réalisé immédiatement. Néanmoins, et en fonction de nos moyens, nous nous attacherons à le réaliser le plus rapidement possible, et selon les priorités.

Je terminerai cet éditorial sur la note de l'Euro : nous savons tous que la nouvelle monnaie va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2002. Cela va entraîner, au début, quelques difficultés, surtout pour les personnes plus âgées. L'Administration Communale se tient à votre disposition pour toute question et pour vous aider dans ce domaine.



G. WILKIN,
Bourgmestre.



INFORMATIONS COMMUNALES

Les décisions du conseil communal

Séance du 12 septembre 2001

DEMISSION D'UN CONSEILLER DU C.P.A.S.

Le Conseil communal a accepté la démission de Mr. Vincent Herman de ses fonctions de Conseiller du Centre Public d'Aide Sociale. Mr. Herman sera remplacé par son 1^{er} suppléant Mr. Jean-Luc GOSSET.

AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU EN APPLICATION DU COUT-VERITE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil communal a décidé de répercuter auprès des consommateurs la taxe de la Région Wallonne de 6 F/m³ (0,15 €/m³) sur l'assainissement des eaux usées et ce, à partir du 01 septembre 2001 et de modifier comme suit les règlements relatifs à :

1/ REDEVANCE SUR LA DISTRIBUTION D'EAU DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE

(...) Art. 2 : Les taxes de la Région Wallonne sur la production d'eau (3 F/m³ - 0,07 €/m³), sur le rejet des eaux usées (2 x 8 F/m³ - 2 x 0,20€/m³) et sur l'assainissement des eaux usées en application du prix-vérité (6 F/m³ - 0,15€/m³) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m³ à l'article 1, sauf dans les cas d'exonération prévus(...)

2/ REDEVANCE SUR LA DISTRIBUTION D'EAU EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE

(...) Art. 2 : les taxes de la Région Wallonne sur la pro-

duction d'eau (3 F/m³ - 0,07 €/m³), sur le rejet des eaux usées (2 x 8 F/m³ - 2 x 0,20€/m³) et sur l'assainissement des eaux usées en application du prix-vérité (6 F/m³ - 0,15€/m³) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m³ à l'article 1, sauf dans les cas d'exonération prévus.

(...)

ZONE DE SECOURS DES SERVICES D'INCENDIE DU LUXEMBOURG – CONVENTION

Le Conseil communal a accepté la convention fixant le fonctionnement des zones de secours des services incendie du Luxembourg.

ACQUISITION PARCELLES A CHENE-AL'PIERRE

Dans le cadre du dossier de transformation de la salle du village de Chêne-al'Pierre, le Conseil communal a approuvé :

1/ l'acquisition du bâtiment sis à Manhay-Grandménil, cadastré Section C n° 737 B3, d'une contenance mesurée de 05 ares 85 centiares appartenant à l'Association «Œuvres Paroissiales du Doyenné d'Erezée», Rue Grand Mont n° 7 à 6997 Erezée, pour la somme de 40.000 F (quarante mille francs belges), soit 991,57€;

2/ l'acquisition de la parcelle de terrain sise à Chêne-al'Pierre, cadastrée Manhay-Grandménil, Section C n° 737 Z2, d'une contenance de 68 centiares, à la Fabrique d'église de Chêne-al'Pierre, pour la somme de 6.500 F (161,13 €).

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE

Le Conseil communal a approuvé le programme de politique générale de la Commune pendant la présente législature et se présentant comme suit :

Introduction

Exposée à devoir faire face à des besoins nouveaux et sans cesse croissants, à des dépenses supplémentaires imposées par les niveaux de pouvoirs supérieurs, tributaire de recettes non proportionnelles à la croissance annuelle des dépenses et de ressources propres aléatoires (ventes de bois), notre Commune va au devant de difficultés financières importantes si aucune mesure structurelle de refinancement n'est prise par les autorités supérieures.

En outre, à la lecture des prévisions établies par DEXIA, la situation des petites communes comme la nôtre est particulièrement préoccupante. Ce sont elles qui risquent de payer le plus lourd tribut face à cette évolution difficilement soutenable.

Révision générale des barèmes, revalo-

risation du traitement des mandataires, hausse des prix pétroliers, réforme des polices, participation au service incendie, égouttage, gestion du réseau de distribution d'eau, traitement des déchets, aménagement du territoire, politique du logement, contribution au fonctionnement du C.P.A.S., sont autant de dépenses sans cesse croissantes engendrées dans la plupart des cas par les nouvelles missions confiées aux pouvoirs locaux.

Sans une augmentation substantielle du Fonds des Communes qui doit être liée à la croissance économique, à l'inflation et à des facteurs prenant en compte les spécificités propres des entités locales, sans un financement accru des nouvelles missions confiées aux communes, nous ne pourrions remplir pleinement notre mission et faire face à nos obligations sans en faire porter le lourd fardeau au citoyen-contribuable qui a déjà contribué lourdement aux efforts d'assainissement des finances publiques.

Même si un pas a été accompli dans la bonne direction par l'octroi de

moyens supplémentaires par le Gouvernement Wallon via le plan Tonus communal 2001-2005, celui-ci risque d'être bien insuffisant à court terme. Le concours de l'Etat fédéral au cofinancement des budgets locaux doit aussi se traduire dans les faits.

Face à ce contexte de morosité, voire de catastrophisme annoncé, face à l'incertitude des moyens qui nous seront octroyés, le projet de politique générale dynamique et volontariste que nous souhaitons mener dans notre Commune durant cette législature risque d'être ébranlé et mis à mal. Gouverner, c'est prévoir. Pour mener une politique ambitieuse, il faut en avoir les moyens. Lorsque ceux-ci risquent d'être obérés dans l'avenir par des facteurs externes qui nous échappent, il faut alors faire montre de prudence et de réalisme, parce qu'actuellement, gérer une commune consiste avant tout à assimiler et mettre en place les impositions qui nous sont édictées par les gouvernements fédéral et régional.



I. Travaux

Nous veillerons à une bonne programmation de l'entretien et de la réfection des voiries communales.

Via les plans triennaux, un maximum de subsides sera sollicité.

Nous mettrons tout en œuvre pour que les ouvriers communaux puissent se consacrer davantage aux travaux de proximité, répondant ainsi à une demande directe des citoyens.

Nous accentuerons notre effort en ce qui concerne la propreté et l'embellissement de nos villages, ainsi qu'à l'entretien du patrimoine.

II. Forêt et agriculture

Nous nous attacherons à gérer notre forêt en bon père de famille afin de la préserver pour les générations futures et mettrons tout en œuvre pour en assurer une rentabilité optimale.

Au niveau de l'agriculture, de manière très concrète, des dossiers seront introduits pour la réfection des voiries.

Les actions ponctuelles déjà entamées seront poursuivies et amplifiées (point d'eau, plastiques agricoles, informations, prévention).

III. Eau

Notre réseau de distribution d'eau devient de plus en plus vétuste, avec pour conséquence des fuites d'eau et des baisses de pression.

Il est indispensable de remplacer certains tronçons.

D'importants investissements devront être réalisés à court et moyen terme sans la moindre aide de la Région Wallonne qui ne subsidie pas les travaux de distribution d'eau.

Lors de la réfection de voiries, certains tronçons de conduites d'eau seront remplacés, par exemple à Dochamps. Des travaux seront programmés en 2002 pour renforcer les réseaux de Dochamps, Harre et Malempré.

De manière à tendre vers un équilibre du service, principe fondamental d'une bonne gestion, une réflexion en profondeur devra être entamée à court terme sur l'avenir de notre réseau de distribution d'eau.

IV. Environnement

Nous continuerons à donner une information concrète afin d'inciter au tri des déchets et augmenter la fréquentation au parc à conteneurs.

Nous comptons, de cette manière, réduire le tonnage des déchets et améliorer le recyclage.

Nous inciterons au compostage.

En 2003, le ramassage individuel des immondices se fera par duo-bacs à puce, ce qui permettra de déterminer la quantité produite par chaque particulier et par le fait même, d'adapter le montant de la redevance (pollueur-payeur).

V. Urbanisme

Depuis un certain temps déjà, nous avons entamé le processus de décentralisation en matière d'urbanisme. Lorsqu'il sera finalisé, la Commune pourra délivrer elle-même des autorisations de bâtir, ce qui représentera un gain de temps appréciable pour le candidat-bâtitteur.

Néanmoins, ce processus ne sera finalisé qu'à la condition que nous obtenions des garanties de la Région Wallonne pour l'engagement d'un technicien supplémentaire, compétent en matière urbanistique.

D'autre part, certaines anciennes communes s'étaient dotées de plans particuliers d'aménagement qui sont toujours d'application mais très souvent en discordance avec le plan de secteur.

Nous nous attacherons à remplacer ces plans particuliers d'aménagement par un plan général communal d'urbanisme calqué sur le schéma de structure.

VI. Sécurité

Une série de travaux seront réalisés sur l'ensemble de la Commune afin de rencontrer les préoccupations de la population, dont celle de diminuer la vitesse à l'intérieur des villages.

Une étroite collaboration sera établie avec la nouvelle police fédérale afin d'améliorer la sécurité en général sur l'ensemble de la Commune.

VII. Politique sociale, santé et vie quotidienne

Bien que la politique sociale repose surtout sur l'action du C.P.A.S., la Commune souhaite développer des actions visant à améliorer la situation des plus démunis (personnes âgées, handicapés ou malades, ...) et renforcer les actions menées depuis des années autour des problèmes liés à la petite enfance (garderie scolaire, gardienne O.N.E.)

D'autre part, en matière de logement social, une note de politique générale a été votée par le Conseil communal. Toute action visant à promouvoir la prévention de la santé sera encouragée. (ex.: Petits déjeûners malins, dépistage,...)

Afin de mieux répondre aux préoccupations

de chacun, la communication sera améliorée et le dialogue privilégié. (Bulletin communal, Internet, N° Vert,...)

VIII. Tourisme

Dans une petite Commune comme la nôtre, une politique menée isolément ne peut être que stérile.

Aussi, il est important de travailler en synergie avec les acteurs régionaux (F.T.L.B., Maison du Tourisme, C.G.T.) pour développer un concept de qualité autour d'une nature généreuse et d'un paysage remarquable (balisage des promenades, promenades à thèmes, ...)

La diversité doit être également recherchée et des produits d'appels originaux doivent faire l'objet d'une promotion adéquate (illuminations de Noël, ...)

Le parc du Hambeu, maintenant presque réalisé, sera l'axe majeur de la promotion touristique de notre Commune.

IX. Développement rural

L'opération de développement rural, entamée en 1993, sera poursuivie par l'élaboration d'un nouveau P.C.D.R. et par l'introduction de nouvelles conventions visant à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et à revitaliser la vie au sein des villages.

Afin de construire et de réaliser un projet cohérent, la participation citoyenne sera un des piliers essentiels de la réflexion qui sera menée.

X. Enseignement

Située en bordure de l'autoroute E 25, notre Commune voit depuis plusieurs années de nouvelles familles s'installer.

L'enseignement adapté au petit village est resté particulièrement performant. Le dynamisme est sans conteste l'élément moteur de sa survie et de sa progression.

La qualité sera maintenue et favorisée. L'éducation à la citoyenneté sera mise sur pieds. L'amélioration de l'infrastructure sera une priorité et plus particulièrement dans les écoles pour lesquelles des dossiers d'aménagement ou de réfection ont déjà été élaborés.

XI. Culture

Tout comme pour le tourisme, la politique culturelle menée isolément serait insuffisante. Aussi, avec la collaboration du Comité Culturel, des conventions seront établies avec des interlocuteurs développant des actions régionales. (Centre régional culturel de Marche, Mouvement



d'éducation permanente).

Au niveau communal, la promotion des artistes locaux sera poursuivie.

XII. Sports

- 1/ Mettre tout en œuvre via des demandes de subventions auprès d'INFRASPORTS afin de doter notre Commune d'infrastructures sportives répondant à la demande du plus grand nombre.
- 2/ Octroyer des aides spécifiques pour encourager la formation et la pratique du sport chez les jeunes.
- 3/ Continuer à adhérer au programme

«Sport de rue» qui est une mesure prioritaire du Contrat d'Avenir pour la Wallonie. Ce programme vise essentiellement à promouvoir une politique sportive de proximité et à favoriser la convivialité et les relations intergénérationnelles par la création d'espaces sportifs adaptés.

- 4/ Mettre en place une plate-forme de discussion entre les autorités communales et les responsables des différents clubs sportifs de notre Commune afin d'instaurer un espace de dialogue et de réflexion sur les meilleures politiques à mener.

XIII. Développement économique

Relancer une dynamique de développement favorisant l'installation, dans les zonings existants de notre Commune, d'entreprises créatrices d'emploi et respectueuses de l'environnement en synergie avec la Province, la Région Wallonne et Idélux.

Ce développement économique devra être assuré de la manière la plus harmonieuse possible en relation avec l'artisanat, le tourisme et l'agriculture.

Séance du 02 octobre 2001

COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2000

Le compte communal de l'exercice 2000 se clôture comme suit :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Boni	12.955.044 F (321.147,15 €)	20.166.186 F (499.906,69 €)

COMPTE DE L'EXERCICE 2000 DU C.P.A.S.

Le compte 2000 du C.P.A.S. est arrêté comme suit par le Conseil de l'Aide Sociale :

	<u>Service ordinaire</u>	<u>Service extraordinaire</u>
Boni	452.446 F (11.215,84 €)	306.011 F (7.585,81 €)

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N° 3 ET 4

Les modifications budgétaires n° 3 et n° 4 de l'exercice 2001, se présentent comme suit :

- 1/ Ordinaire
Nouveau résultat (boni) : + 10.983.871 F (272.283,05 €)
- 2/ Extraordinaire
Nouveau résultat (boni) : + 5.961.150 F (147.773,05 €)

AVANT PROJET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE CHÊNE-AL'PIERRE

L'avant projet de transformation et rénovation de la salle de village de Chêne-al'Pierre fait partie de la seconde convention passée dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural;

La C.L.D.R. d'une part et le Comité du village de Chêne-al'Pierre d'autre part ont été consultés pour l'élaboration du dossier;

L'avant-projet des travaux à réaliser a été établi par l'au-

teur de projet, l'architecte Mr. Crémer;

Le coût des travaux est estimé à la somme de 9.749.106F (241.674,02 €) T.V.A.C. et hors honoraires;

Le dossier sera transmis à l'O.W.D.R. pour avis, préalablement à l'exécution du projet définitif par l'auteur de projet.

Pour rappel, ces travaux sont susceptibles d'être subsidiés à concurrence de 80 %.

POPULATION SCOLAIRE AU 01/10/2001 ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Les chiffres de la population scolaire au 30/09/2001 dans les écoles communales se présentent comme suit :

	PRIMAIRE			MATERNEL		
	15/01/2001	03/09/2001	28/09/2001	15/01/2001	09/09/2001	28/09/2001
Grandménil	32	29	29	16	16	16
Chêne-al'Pierre	15	14	14	9	10	10
Malempré	13	17	17	19	20	19
Dochamps	14	10	10	12	13	13
Harre	35	31	32	15	16	16
Vaux-Chavanne	26	28	28	20	23	23
Oster	19	21	21	-	-	-
TOTAL	154	150	151	91	98	97
Lamorménil	15	0	0			
Deux-Rys	15	15	15			
TOTAL GENERAL	184	165	166	91	98	97

Il apparaît qu'il n'y a plus d'élève à l'école de Lamorménil ; en conséquence, celle-ci a été définitivement fermée.



Les heures d'ouverture de la maison communale

Pour une plus grande accessibilité des services au public, **les heures d'ouverture** des bureaux de l'administration communale ont été **modifiées, depuis le 1^{er} septembre 2001**.

Vous pouvez désormais les contacter :

Du lundi au vendredi de 9H00 à **12H00** et de 13H30 à 16H30 (13H30 – 15H00 le vendredi)

Tous les samedis de 9H30 à 12H30 (service Population)

Chaque premier samedi du mois de 9H30 à 12H30 pour le service Urbanisme.

Le Collège vous informe

Une subvention complémentaire de 4.632.000 F a été octroyée à IDELUX par le Ministre M. Michel FORET pour les travaux d'aménagement du parc récréatif et pédagogique sur le thème de la forêt à Dochamps.

Cette subvention s'inscrit dans la promotion et l'utilisation du bois en architecture.

Avis

Suite à la démission de Mme Solange PIROTON, membre suppléante au sein de la Commission Locale de Développement Rural, un appel aux candidat(e)s, est lancé, afin de pourvoir à son remplacement.

Toute personne intéressée peut faire parvenir sa candidature au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de MANHAY.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Stéphanie HOHEISER au service de l'environnement (086/45.03.19).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Urbanisme - Aménagement du territoire - Environnement

Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2001 apporte des modifications sur les primes à l'installation d'un système d'épuration individuelle.

COMBIEN LA PRIME ?

Pour les systèmes d'épuration individuelle dimensionnés pour traiter une charge polluante égale à 5 équivalent-habitant(*), la prime s'élève à :



1) **1.500 euros** (60.000 F environ) pour les systèmes **non agréés** mais conformes à l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 octobre 1998 portant réglementation sur la collecte des eaux urbaines résiduaires;

2) **2.500 euros** (100.000 F environ) pour les systèmes **agréés**;

3) **3.125 euros** (125.000 F environ) pour les systèmes **agréés**, lorsque l'évacuation des eaux épurées s'effectue par **infiltration dans le sol**.

Notons toutefois, qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun système agréé, les premiers systèmes devraient être agréés au plus tôt en janvier 2002.

Les primes visées au point 1), sont majorées d'un montant de **225 euros** (9.000 F environ) par équivalent-habitant supplémentaire.

Les primes visées aux points 2) et 3) sont majorées d'un montant de **375 euros** (15.000 F environ) par équivalent-habitant supplémentaire.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que ces primes sont plafonnées à concurrence de **70 %** du montant total des factures pour les travaux d'épuration individuelle, lesquels comprennent l'achat, le transport, la pose et le raccordement du système d'épuration et du réseau de collecte des eaux usées.

La remise des lieux en état n'est pas comprise.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PRIME ?

Le particulier, situé en zone d'épuration individuelle, qui équipe à ses frais sa maison d'un système d'épuration individuelle conforme peut bénéficier d'une prime, **uniquement** si sa maison était ou a été habitée avant la date d'approbation par la Région Wallonne du plan communal général d'égouttage (soit le 17/02/1999).



COMMENT SAVOIR DANS QUELLE ZONE SE TROUVE VOTRE MAISON ?

Zone d'épuration individuelle ou zone d'épuration collective ?

L'administration communale pourra vous aider à situer votre terrain sur le plan communal général d'égouttage.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Stéphanie HOHEISER au service de l'urbanisme (086/45.03.19).



(*) Pour mémoire, **l'équivalent-habitant ou EH** est l'unité correspondant à la charge polluante moyenne contenue dans les eaux usées rejetées quotidiennement par un habitant.

Déchets d'équipements électriques et électroniques "DEEE"



Depuis le 1^{er} juillet 2001, les prix de tous les appareils électriques et électroniques ont augmenté. Il s'agit d'une nouvelle «contribution» destinée à financer la collecte, le démantèlement et le recyclage des vieux appareils.

Quels sont les déchets concernés:

1. Les gros appareils électroménagers:

- les frigos, congélateurs, appareils de climatisation
- les cuisinières, lave-vaisselle, machines à laver, séchoirs, essoreuses, bancs solaires, boilers, chauffe-eau
- les fours, les plaques de cuisson, les hottes, les appareils de chauffage portables, les aspirateurs.

2. Les petits appareils électroménagers:

- les grille-pain, presse-fruits, friteuses, cuiseurs à vapeur, cafetières, machines à expresso, robots de cuisine
- les sets à fondue, raclette, pierrade, wok électrique,...
- les outillages de jardins électriques
- les rasoirs, épilateurs, sèche-cheveux, fer à friser, pèse-personnes, brosses à dents,...
- les fers à repasser, nettoyeurs vapeur, ventilateurs,...
- les appareils de massage, lampes infrarouges,...

3. Les appareils informatiques et de télécommunication

- ordinateurs et machines à écrire, écrans, imprimantes, claviers
- photocopieurs (domestiques), fax,...
- calculatrices, agendas électroniques, dictaphones,...
- téléphones, GSM, répondeurs,...

4. Les biens de consommation grand public:

- télévisions, magnétoscopes, lecteurs DVD,...
- chaîne Hi-fi, haut-parleurs, appareils photo, caméras
- radios, autoradios
- radioréveils, baby phones

La collecte de ces appareils:

Vous aurez deux possibilités pour éliminer vos DEEE :

1. les déposer au parc à conteneurs
2. lors de l'achat d'un nouvel appareil, remettre au revendeur l'ancien appareil du même type (même s'il n'est pas de la même marque).

Si vos appareils fonctionnent encore, vous pouvez les orienter vers des filières d'économie sociale pour qu'ils soient réutilisés.

Ce 28 juin 2001, un accord de coopération IDELUX-RECUPEL a été conclu. Il définit l'organisation à mettre en place pour concrétiser l'accueil sélectif des DEEE.

Au niveau des parcs à conteneurs:

Tous les déchets d'équipements électriques et électroniques devront être déposés dans un conteneur fermé spécifiquement destiné à cet effet. Ce conteneur sera évacué vers un centre de «tri-regroupement» à Saint-Hubert. Là, les déchets seront triés selon 4 catégories:

- les grands appareils de réfrigération et de congélation,
- les grands produits blancs (machines à laver, cuisinières, ...)
- les écrans de télévision et d'ordinateurs,
- les autres DEEE.

Ces fractions seront ensuite envoyées vers les sociétés chargées du recyclage et de la dépollution

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler Stéphanie HOHEISER au service de l'urbanisme de l'administration communale (086/45.03.19).



Des subventions aux reboisements octroyées aux particuliers

Le Moniteur belge a publié ce 02 octobre 2001, un Arrêté du Gouvernement Wallon, relatif aux subventions accordées aux particuliers pour les reboisements.

Ces montants ont été revus à la hausse :

Ainsi, la subvention à l'hectare peut aller jusqu'à :



- 445 Euros (19.000 F) pour l'Epicéa
- 1.325 Euros (53.000 F) pour le Douglas ou l'Erable
- 2.525 Euros (102.000 F) pour le Hêtre
- 3.325 Euros (134.000 F) pour les Chênes indigènes.

Des informations plus précises peuvent être obtenues auprès du Ministère de la Région Wallonne - Division de la Nature et des Forêts – Val du Bronze 9 – 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE (Tél.084/41.12.13).

En matière d'environnement : le droit de savoir

Quelle distance faut-il respecter pour les plantations ? De quel type de permis ai-je besoin pour construire une véranda ? Puis-je introduire une demande devant le juge de paix sans avocat ? Que faire si mon voisin brûle ses déchets ? Accéder à la justice, c'est d'abord connaître ses droits. En matière d'environnement, ceux-ci sont trop souvent méconnus par le citoyen.

Depuis le 15 octobre 2001, une permanence juridique est ouverte à toute personne (ou association) qui désire



recevoir des conseils sur des questions ponctuelles ou des dossiers plus conséquents en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, de procédures administratives et judiciaires relatives à ces deux thèmes, et de droit des ASBL.

Où et à qui s'adresser ?

Auprès d'Inter-Environnement Wallonie, Fédération des associations de protection de l'Environnement - 6-7 boulevard du Nord - 5000 Namur.

- **permanence téléphonique** les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 - **081/25.52.80** – Stéphanie Scailquin (préciser "permanence juridique") ;

- **permanence sur place** le mercredi de 14 à 17 h, sur rendez-vous.

La consultation est gratuite pour les représentants des associations membres.

Une contribution de 8 EURO (323 BEF) sera demandée aux personnes adressant une demande à titre privé.

Avis aux agriculteurs : l'accès au parc à conteneurs - quelques modifications

En date du 29/08/2001, le Conseil d'Administration du Secteur Assainissement d'IDELUX a décidé :

1. **d'autoriser les véhicules agricoles** (tracteur avec ou sans remorque) toute l'année sur les parcs à conteneurs et ce, aux **conditions** suivantes (adaptation du point 26 du règlement d'ordre intérieur) :
 - > ces véhicules (tracteur + remorques + chargement) ne dépassent pas 3,5 To ;
 - > obligation de trier les déchets avant de les déposer dans les conteneurs ;
2. **d'autoriser gratuitement l'accès** des agriculteurs sur les parcs à conteneurs.

Par contre, l'accès aux parcs à conteneurs les **samedis et lundis** sera **interdit** aux agriculteurs compte tenu de l'affluence importante des ménages le samedi et du nombre de conteneurs à vidanger le lundi.



Robert WUIDAR
Echevin de l'agriculture.

Service des eaux – Raccordements en plomb

Quelques immeubles de la commune seraient encore raccordés à la distribution d'eau par un tuyau en plomb.

Pour des raisons d'hygiène, l'Administration communale désire les remplacer.

C'est pourquoi je demande à toute personne se trouvant dans cette situation de se faire connaître en téléphonant à Stéphanie Hoheiser au 086/45.03.19 ou par écrit au service environnement de l'administration communale.

Il va de soi que les frais de remplacement des conduites intérieures en plomb, incombent au propriétaire de l'immeuble.

G. WILKIN.



La Commission Locale de Développement Rural : en place pour un nouveau mandat

Le Bourgmestre a accueilli ce 18 septembre les membres de la nouvelle C.L.D.R. pour leur première réunion à l'Administration communale de Manhay.

Qu'est-ce que la Commission Locale de Développement Rural?

La C.L.D.R. représente la population dans ses différentes composantes (villages, catégories socioprofessionnelles, âges, etc.). A ce titre, elle est un

relais entre la Commune et ses habitants.

Cette Commission garantit le bon fonctionnement de l'Opération de Développement Rural dans laquelle la Commune de Manhay s'est engagée dès 1992, avec l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie.

Depuis cette date, une trentaine d'habitants - formant la première C.L.D.R. - ont été associés à l'élaboration du

Programme Communal de Développement Rural, approuvé par le Ministre le 21 novembre 1996. Ce travail de longue haleine a abouti à la définition des objectifs et projets de développement de la commune.

C'est dans ce cadre et avec l'aide financière de la Région Wallonne que de nombreux travaux ont déjà pu être réalisés dans plusieurs localités : maisons de village, places de convivialité, ...

Les membres de la nouvelle CLDR prêts à prendre la relève :

1er rang: (de gauche à droite):
Pascal Daulne (1er vice-président),
Gérard Wilkin (Bourgmestre),
Jacques Guillaume (Président),
Marie-France Hennuy (FRW)

2ème rang:
S. Hoheiser (employée communale),
R. Lacasse, F. Cornet, P. Gillard,
A. Van der helm, R. Thirion, J-M Lambotte, M. Perilleux,
H. Pirnay, C. Géna, S. Mathieu, M-T Martin, M. Bodson



La Commission va devoir suivre l'exécution des dossiers en conventions, proposer de nouveaux projets. Elle pourra également lancer de nouveaux groupes de travail traitant de problématiques telles que l'agriculture, la valorisation du bois, le tourisme, ...).

La troisième réunion de la Commission a déjà eu lieu le 11 décembre dernier.

Les grands axes du Programme Communal de Développement Rural ainsi que les réalisations et projets concrets seront développés lors des prochaines éditions du bulletin communal.

Culture - Affaires sociales - Jeunesse - Sécurité

LE C.P.A.S.

LE SERVICE DE COVOITURAGE : DU CHANGEMENT

Depuis plus de 3 ans, notre CPAS a mis en place un service de covoiturage grâce à la collaboration de personnes volontaires de la commune. Ces dernières mettent leur véhicule à la disposition du service en vue de conduire toute personne résidant sur notre commune et éprouvant des difficultés de déplacement dans la vie quotidienne, que ce soit pour des raisons médicales, administratives, familiales ou tout simplement de convenance personnelle.

Suite à une rencontre avec l'ensemble des "co-voituriers", quelques changements ont été apportés au Règlement d'ordre intérieur de ce service. Pour votre information, nous vous communiquons les 2 nouvelles modalités d'intervention de ce service, applicables au 1^{er} novembre 2001 :

- une participation de 10 francs par kilomètre (0,25 Euros) est demandée à partir du domicile du co-voitureur avec un forfait minimal de prise en charge de



100 F (2,5 Euros). Cette somme est destinée à couvrir les frais de véhicule et d'assurances.

- lors d'un déplacement dans le cadre de ce service, un délai d'attente du conducteur volontaire peut survenir (à l'occasion d'une visite chez le médecin, à l'hôpital ou autre), la première heure ne fait alors l'objet d'aucune intervention financière mais toute heure au delà de cette première heure d'attente entraînera une participation horaire de 50 francs (1,25 Euros).

Pour tout renseignement complémentaire ou toute demande, n'hésitez pas à nous contacter au 086/45.50.94.

Par ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de candidats volontaires, provenant de tous les hameaux de notre commune. Si vous souhaitez être volontaire, contactez-nous.



LE GOUTER ANNUEL DES 3X20

Le traditionnel goûter des 3x20 du CPAS de Manhay s'est déroulé ce jeudi 04 octobre 2001 à la Salle communale de l'Entente.



après-midi récréative, animée par le groupe "Robby & Caroline".

des tartes, sandwiches et diverses boissons offertes par le CPAS.

Le Président, les nouveaux conseillers du CPAS et le personnel se sont fait un plaisir d'accueillir les habitants de plus de 60 ans de la commune. L'édition 2001 a battu les records, puisque plus de 210 personnes ont répondu présents à cette

A cette occasion, le Président du CPAS a souhaité féliciter ceux ou celles qui fêtaient leur anniversaire. Seul de toute l'assemblée à fêter ses 60 ans ce 04 octobre 2001, le Bourgmestre Gérard WILKIN a été chaleureusement ovationné par le public présent. L'après-midi s'est parfaitement déroulée autour

Georges BERTRAND, le nouveau Président du CPAS et son Conseil, ont remercié tout le monde pour cet agréable moment passé ensemble et ont d'ores et déjà lancé l'invitation pour le goûter de l'année prochaine.

A vos agendas...



Centre Culturel Régional Chaussée de l'Ourthe, 74.69.00 Marche-en-Famenne - Bureaux: (084) 31.46.89 - Fax: (084) 31.14.11 - RÉSERVATIONS : (084) 32.73.86 - www.maison-delaculture.marche.be - E-mail : mcfa@marche.be

Amateurs de tennis ?

Si le tennis t'intéresse, tu peux pratiquer ce sport sur les terrains communaux situés à coté de la salle de l'Entente à Manhay, et ce à des tarifs démocratiques.

En effet, une heure de location coûte 200F, et un abonnement coûte :

- 500 F l'année pour les moins de 18 ans
- 1.000 F l'année pour les autres.

L'année 2001 a vu pour la première fois notre club aligner 3 équipes en interclubs (2 équipes messieurs et 1 équipe dame).

Ces 3 équipes ont toutes terminé dans le trio de tête, et une équipe messieurs a même été championne de sa division.

Nous souhaiterions aligner plus d'équipes l'année prochaine, et notamment, une deuxième équipe fille et une ou deux équipes vétérans.



C'est pourquoi **nous sommes à la recherche de nouveaux membres et plus particulièrement des joueuses classées C30 ou C30/2.**



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Stéphane Wilkin au 0497/30.37.14

NOEL AU THÉÂTRE

Noël au Théâtre - 8^{ème} édition - diversité et qualité
Par monts et par vaux, un programme emballant pour tous les âges ...

Transport gratuit et convivialité à nouveau au rendez-vous ...

Contes, marionnettes, repas-spectacle, poésie, humour, magie, réflexion et divertissement...pour les tout-petits et pour les aînés.

- **Samedi 22/12/01 - 19 heures - Salle de l'Entente à Manhay**
«Le Grand Saut» par le clown Elastique
théâtre-cirque à partir de 7 ans

Un spectacle auquel vous ne pourrez rester insensible car Elastique joue sur toutes les facettes du mot «sentiment» et sait, comme «Cupidon», comment toucher les cœurs ! Des gags en chaîne et en musique, un moment de délire très bon à prendre.

BUS (aller-retour): Barvaux - Bomal - Aisne - Mormont - Manhay

PRIX :

160 BEF ou 4 euros ou 2 chèques-culture
PRIX 'Ligue des familles' :
Réduction d'un chèque-culture ou de 60 BEF ou de 1,50 euro



L'opération 11.11.11 chez nous



“ **Libérons le développement, une gomme pour effacer la dette, 100F pour construire des alternatives** ”, tel était le thème de la campagne de l'opération 11.11.11 de cette année 2001.

Encore une très belle réussite pour cette opération dans notre commune, et ce grâce à nos nombreuses et dévouées bénévoles qui ont récolté la très belle somme de 79.400 F, somme versée à l'O.N.G. “Autre Terre” pour la réalisation d'un projet de développement agricole aux Philippines.

Ce projet vise à l'amélioration des conditions de vie des fermiers, en leur permettant d'acquérir des bœufs, afin de faire vivre 5.000 familles.

A l'heure actuelle, une grande partie du matériel est acquise, le système de location de l'équipement agricole est mis en route. Dans le cadre de ce programme 388 animaux ont été répartis, on compte déjà 12 femelles pleines et 107 veaux, qui seront répartis dans les familles. Voici à quoi servira notre belle récolte de cette opération 11.11.11, en cette fin d'année 2001.

Lucie et moi-même, tenons à remercier chaleureusement toutes ces femmes, mamans, mamies, qui nous secondent si bien depuis déjà tant d'années :

Régine, Ivette, Mia, Danièle, Hélène, Georgine, Ghislaine, Marie-Rose et Corine, et aussi merci à ces enfants, filles et garçons de nos villages, qui apportent tant d'énergie positive à la réussite de cette belle opération de la solidarité avec les peuples du Tiers-Monde : Afrique, Asie, Amérique Latine, Moyen-Orient.

Pour rappel, notre récolte en l'an 2000, a rapporté la somme jamais atteinte de 81.700 F. Cet argent a été versé à la Fondation André Ryckmans, pour un projet de Centre de Santé à Mambéré (Congo). Centre dont les principaux bénéficiaires sont des enfants de 0 à 5 ans, des futures mamans, et des malades chroniques.

La construction du Centre se poursuit avec l'aide d'un groupe de Jeunes Européens.

Un tout grand merci à toutes et tous pour l'accueil généreux, que vous réservez à cette opération, et ainsi à votre participation à un monde plus juste.

Et d'ici à 2002, passez une excellente année dans le calme et la sérénité.

Carmen et Lucie.

N.B. : Aux enseignants intéressés par le projet Terre “ Philippines ” de cette année, une cassette vidéo est disponible chez Carmen GAILLARD au n° 4 rue du Châtaignier, à Harre .



SYNDICAT D'INITIATIVE et de tourisme de Manhay A.S.B.L.



Siège social : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)

Bureau d'accueil : Rue du Vicinal, 18 - 6960 MANHAY
(ouvert les mercredis et samedis de 10 à 12 heures)
Tél. : 086/45.60.65 — Fax : 086/45.60.67

E-mail : info@simanhay.be - Web : <http://www.simanhay.be>

Bureau d'accueil – Adresses – Permanences – Informations

A partir de janvier 2002, les heures d'ouvertures seront modifiées en fonction de la fréquentation touristique. Nous avons en effet remarqué qu'en période creuse, nous ne recevons quasi aucune visite le mercredi et 1 ou 2 visites le samedi. Aussi, l'horaire sera désormais le suivant :

De janvier 2002 à mars 2002 : Ouvert le **SAMEDI de 11 heures à 12 heures** (les mails et fax seront néanmoins consultés le mercredi).

D'avril 2002 à juin 2002 : Ouvert le **MERCREDI et le SAMEDI de 11 à 12 heures**.

Marché de Noël & illuminations de Noël

Le Marché artisanal de Noël se tient ce dimanche 16 décembre de 10 à 18 heures à la salle l'Entente à Manhay. Bienvenue à toutes et à tous.

Les illuminations débutent officiellement le 15 décembre 2001, et ce jusqu'au 6 janvier 2002 au plus tard.

Renseignements complémentaires sur les affiches spéciales ainsi qu'au Syndicat d'Initiative.



Calendrier des animations de Noël & Nouvel an dans les villages de l'entité

Vendredi 14/12 : **Lafosse**: soirée grecque

Dimanche 16/12 : **Manhay** : soirée française

Vendredi 21/12 : **Odeigne** : soirée anglaise

Samedi 22/12 :

Oster : 20H00 : Soirée allemande - Bières locales
Petite restauration.

Vaux-Chavanne : soirée autrichienne

Dimanche 23/12 : **Lamorménil** : soirée hollandaise

Vendredi 28/12 :

Fays : Soirée espagnole à 20H00—Sangria— Paëlla

Malempré : 20H00 : découverte des illuminations-promenade nocturne dans le village — 22H00 : soirée portugaise : dégustation de produits portugais.

Samedi 29/12 : **Chêne-al'Pierre** : 19H00 soirée italienne et luxembourgeoise.

Dimanche 30/12 : **Deux-Rys** : 20H00 soirée finlandaise



FINALISTE MISS BELGIQUE 2002 – PROVINCE DE LUXEMBOURG



C'est une rochoise, Katia JACQUET qui a été élue le 29 septembre dernier à Habay-la-Neuve. Elle est née sous le signe du sagittaire, elle a 20 ans ; danse et peinture sont ses activités préférées. Actuellement elle poursuit des études de peinture à Liège. Pour plus de renseignements, surfez sur le site web du S.I. ou sur le site skynet.

(Photo Action Shop –
Photo star – Habay)

GUIDE TOURISTIQUE

La Maison du Tourisme “ Le Pays d’Ourthe et Aisne ” a édité récemment un guide touristique. Ce guide, intitulé “ Le Pays d’Ourthe et Aisne ” et préfacé par Guy Lemaire, offre des informations historiques, géographiques, archéologiques, économiques ou naturelles sur l’ensemble de la région. Chaque village, de Aisne à Xhòût-si-Ploût (au total, 113 villages), y est soigneusement décrit : étymologie, histoire, patrimoine architectural ou naturel, loisirs ... chacun y trouvera une multitude de renseignements.

Illustré de 65 photos couleurs et édité dans un format pratique, ce guide accompagnera avec bonheur vos excursions dans cette merveilleuse région.

Le guide est disponible, en version française ou en version néerlandaise, au prix de 250 francs au siège de la Maison du Tourisme (16 Grand’rue à Barvaux), dans les syndicats des 5 communes concernées et dans certaines librairies de la région.



Maison du Tourisme Ourthe et Aisne - Grand’rue 16 - 6940 Barvaux s/o - Tél. 086/21.35.00 fax 086/21.40.65
<http://www.ourthe-et-aisne.be> - E-mail : ourthe.et.aisne@swing.be

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MARS 2002

Tous les 3 ans, l’assemblée générale du Syndicat d’Initiative procède à l’élection de son conseil d’administration. C’est au sein du conseil d’administration que sont élus président, vice-président, secrétaire et trésorier. Aussi, en mars 2002 prochain, il sera procédé au renouvellement du conseil d’administration. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Candidatures : Pour être candidat au Conseil d’Administration, il suffit d’être membre du Syndicat d’Initiative. Pour être membre du S.I., il faut être domicilié dans la commune de Manhay et en avoir fait la demande au Conseil d’Administration. Renseignements à l’adresse ci-dessus (voir en-tête).

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Bryan DETHIER de Grandménil
Lucie GENA de Deux-Rys
Viktoria ZALESSOV de Fays
Alix PIRET-GERARD de Malempré
Régis BENGLER de Deux-Rys
David CISMAS de Fays

Nous regrettons la disparition de :

Laure LESPAGNARD de Freyneux
Théodore PIRAPREZ de Chêne-al’Pierre
Solange JULLIEN de Lafosse

Nous nous joignons au bonheur de :

Nicole TRIBOLET de Chêne-al’Pierre
Et Philippe RAHIER de Aisne
Valiantsina KULAKOUSKAYA de Minsk (Biélorussie)
Et Jean-Pol TACK d’Odeigne
Valérie GREGOIRE de Dochamps
Et Pascal DAULNE de Dochamps
Martine MARECHAL de Deux-Rys
Et Fabian BRUCK de Deux-Rys
Rachel BOUHY de Harre
Et Xavier LESPAGNARD de Harre